

gée à celui dont les offres seront les plus avantageuses, dès que ce sera un homme solvable et qu'il aura donné les garanties voulues. Je ne saurais certainement croire qu'il doive en coûter autant que l'a dit le ministre. Je compte qu'il voudra bien nous faire connaître les noms des soumissionnaires quand ce crédit reviendra devant la Chambre. Il est d'usage en pareil cas de renseigner sur ce point la députation quand on lui demande le vote d'une certaine somme. Je ne suppose pas que le ministre nous fasse connaître ces noms avant d'avoir décidé des offres les plus avantageuses et de la personne à laquelle doit être adjugée l'entreprise.

L'hon. M. REID: Je suis bien aise que l'honorable député ait entendu les remarques faites au sujet de Saint-Jean par l'honorable député de Carleton; les reproches de ce dernier s'adressaient plutôt, en effet, à l'administration précédente qu'à celle-ci.

M. CARVELL: Oh! non.

L'hon. M. REID: L'honorable député déclare que la compagnie des dragages maritimes existait du temps de l'administration précédente et qu'arrivés au pouvoir, les conservateurs n'ont fait que racheter cette compagnie.

M. CARVELL: Ils ont pris sa place, oui.

L'hon. M. PUGSLEY: Ils l'ont simplement rachetée et ils ont formé une nouvelle compagnie.

M. CARVELL: Qu'ils ont appelée la compagnie Maritime Dredging.

L'hon. M. REID: Ce qu'a dit l'honorable député c'est que le Gouvernement actuel n'avait fait que continuer des entreprises adjugées par l'honorable député de Saint-Jean (M. Pugsley) du temps qu'il était ministre des Travaux publics.

M. CARVELL: En ce qui concerne les dragages.

L'hon. M. REID: Oui, et les entrepreneurs souscrivaient des fonds aux luttes du parti. L'entreprise en question a été, si je ne me trompe, adjugée après demande de soumissions par l'honorable député de Saint-Jean alors ministre des Travaux publics, et le ministre actuel s'est borné à une simple continuation des marchés conclus par l'honorable député de Saint-Jean aux prix mentionnés dans les soumissions. Nos difficultés n'ont commencé que quand il s'est agi de l'exécution de marchés conclus par l'honorable député du temps qu'il était ministre des Travaux publics.

[L'hon. M. Pugsley.]

L'hon. M. PUGSLEY: Oh! non. Ce n'est pas à quoi on trouve à redire, mais à l'action de la compagnie "Maritime Dredging", qui s'est engagée dans toutes les sortes d'entreprises autres que celle des dragages.

L'hon. M. REID: Je croyais avoir entendu l'honorable député émettre un blâme contre le ministre actuel parce qu'il aurait continué les marchés conclus par l'honorable député quand il était ministre des Travaux publics. Une autre cause de reproche serait que les travaux n'ont pas été exécutés convenablement, selon que l'affirme l'honorable député de Carleton; c'est-à-dire que les entrepreneurs ont bâti le quai de façon...

M. CARVELL: En 1911, la compagnie "Maritime Dredging" avait d'entreprise du dragage de certaines surfaces dans le port de Saint-Jean, et c'est à cela que se bornaient ses opérations. Quand cette compagnie fut réorganisée, elle exécuta cette entreprise, le ministre des Travaux publics ayant prolongé son contrat sans concurrence ni publicité; mais passe encore, si la compagnie ne s'était pas avisée d'entreprendre la construction d'appontements. Elle se livra à toutes sortes d'entreprises.

L'hon. M. REID: Je suppose qu'elle avait soumissionné les travaux au moindre prix.

M. CARVELL: Il n'y a eu ni concurrence ni publicité. Le Gouvernement a tout simplement évincé Mike Connelly pour installer la compagnie. Il mit la compagnie sur le pied de l'entreprise à certains égards, mais surtout sous le régime du coût, plus 1 p. 100. Je voudrais savoir ce qu'il a payé à la compagnie "Maritime Dredging" pour avoir déposé le déblai dans le quai. La compagnie reçut d'abord le prix du dragage, et le contrat l'obligeait à transporter les substances extraites à deux milles en mer et à les y déverser. Mais au lieu de transporter ces déblais à deux milles en mer, la compagnie reçut un prix énorme pour les déverser dans ces appontements; puis, lorsque le fait commença à s'ébruiter, le Gouvernement dut encore payer une grosse somme pour faire retirer ces déblais et y substituer le blocage et le fascinage voulus. Il serait intéressant de savoir ce que le Gouvernement a payé à la compagnie "Maritime Dredging" pour le dragage et pour le déversement des déblais dans les appontements, puis pour les en retirer.

L'hon. M. REID: La question est peut-être trop importante pour que nous l'abordions, ce soir.

M. CARVELL: Je fais observer au ministre à quelle catégorie d'hommes il a af-